

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA  
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 05/09/2016 portant création de la mention Activités de la forme du BPJEPS, spécialité Educateur sportif,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **10/10/2023**,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Educateur sportif mention Activités de la forme option **cours collectifs** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Genre, nom et prénom</b>	<b>Date et lieu de naissance</b>
	Madame	AUDEBRAND Laure
	Monsieur	BARBASTE Iban
	Madame	BASTELICA Alicia
	Monsieur	BEDOURET Hugo
	Madame	BOUACHI Noria
	Monsieur	BOUGRAINVILLE Samhuël
	Madame	BRUGNEAUX Hélène
	Monsieur	BUFFENIE Erwan
	Madame	CLAVERIE Flora
	Madame	COLLADELLO Manon
	Madame	CRAVEIRO Clara
	Monsieur	DELMON Léo-Paul
	Madame	DENIS Claudie Estelle
	Monsieur	DERVILLY Alexis

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES**

Madame	FOURNIER	Anaïs
Madame	GALMICHE	Marion
Monsieur	GASPAROTTO	Angel
Monsieur	GUESLOT	Lucas
Monsieur	HERNANDEZ VELASQUEZ	Kevin
Madame	HUARD	Samantha
Monsieur	LACOMBE	Benjamin
Monsieur	LE BIHAN	Michel
Madame	LUNEL	Justine
Madame	MARCHAND	Nathalie
Monsieur	MARCILLAC	Théo
Monsieur	MARTINEZ	Jérémy
Monsieur	MASTAJ	Edison
Madame	MONLEZUN	Elodie
Monsieur	PERRIOT	Krystopher
Monsieur	PIBIRI	Guihen
Monsieur	PIGANEAU	Anthony
Monsieur	PILLET	Martin
Monsieur	PIRES LOBO	Arthur
Madame	PORCY	Mélissa
Monsieur	POURTAU	Matthieu
Monsieur	PUERTOLAS	Thibaud
Madame	RISCH	Isabelle
Monsieur	RODRIGUEZ	Enzo
Monsieur	SALHI	Nabil
Monsieur	SOARES	Marvin
Monsieur	WOZNIAK	Steven

Article 2.- La rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 10/10/2023

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,  
Rectrice de l'académie de Bordeaux  
Chancelière des Universités et par délégation  
le Chef du pôle formation et par délégation  
Chancelière des Universités de Bordeaux  
Rectrice de l'académie de Bordeaux  
Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine